



**PROCÈS-VERBAL DE LA 567^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (extraordinaire)
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
tenue le jeudi 26 juillet 2018 à 10 h au local 1119 Ringuet
(567-26-07-18)

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales (par skype)
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absent :

Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires assiste également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-567-26-07-18-00 **Projet d'ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022 des professeurs de l'UQTR
3. Contrat avec la firme TACT Intelligence-Conseil de Québec
4. Levée de l'assemblée

CX-567-26-07-18-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-567-26-07-18-02 **Entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022 des professeurs de l'UQTR**

Le président remercie les officiers de leur disponibilité en cette période estivale pour cette rencontre importante du comité exécutif. Il cède la parole au VPRT.

Le VPRT résume le cheminement des dernières rencontres de médiation avec le conciliateur et le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur. L'objectif de ces rencontres était d'analyser les possibilités de rapprochement entre le dépôt syndical du 5 juin et l'offre finale et globale du 6 juin qui avait été rejetée massivement (87%) par les professeurs.

L'UQTR ayant embauché une trentaine de nouveaux professeurs afin d'atteindre le nombre de 466 postes au 1^{er} septembre 2018, elle déterminait ainsi le nombre de postes pour l'année 2018-2019

Les dernières discussions ont donc porté sur le plancher d'emploi, la clause ascenseur, le déplaçonnement des cours en appoint et le financement de la recherche.

Malgré des discussions intéressantes, les parties n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente et nous étions convaincus que la rentrée de septembre serait difficile et qu'il faudrait mobiliser les professeurs pour la mise en place de moyens de pression.

Le 23 juillet, le conciliateur signale toutefois au comité de négociation que la direction avait une nouvelle proposition à signifier au Syndicat et qu'elle souhaitait rapidement une rencontre à Québec.

La proposition de la direction rejoindrait grandement le dépôt syndical du 5 juin et annonçait une entente possible.

Le VPRT fait la présentation de l'ensemble des points de l'entente de principe en précisant les points sur lesquels il n'y a pas eu d'accord.

Le VPRT et la VPAS indiquent qu'il s'agit du maximum qu'il était possible d'obtenir dans les circonstances. Le comité de négociation recommande donc, sans aucune réserve, au comité exécutif d'accepter l'entente et d'inviter le conseil syndical à en faire autant.

Après avoir répondu aux questions des officiers, le comité exécutif adopte la résolution suivante :

(CX-276-26-07-2018-187)

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017 respectivement;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres de négociation tenues entre le 13 juin 2017 et le 25 juillet 2018 afin de renouveler la convention collective des professeurs de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée par Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine, Daniel McMahon, recteur de l'UQTR et Ismaïl Biskri, président du Syndicat, le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue à la table de négociation le 25 juillet 2018 et portant sur les clauses monétaires de la convention collective;

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR);

CONSIDÉRANT la présentation de l'entente par les membres du comité de négociation;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du comité exécutif du SPPUQTR;

Sur proposition du vice-président aux relations de travail, appuyée par la vice-présidente aux affaires syndicales, il est unanimement résolu :

- Que le comité exécutif adopte une recommandation favorable au projet d'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022 des professeurs;
- Que le comité exécutif recommande au conseil syndical d'adopter une recommandation favorable au projet d'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022 et d'inviter l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) à en faire l'adoption.

Les membres conviennent de publier un numéro de l'Info-Négo afin d'informer l'ensemble des professeurs et les médias de la conclusion d'une entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective. Il est toutefois convenu de ne pas dévoiler le contenu de l'entente avant de l'avoir déposée au conseil syndical.

Le VPRT précise que la direction de l'UQTR et le ministère de l'Enseignement supérieur souhaitent être informés le plus rapidement possible de la position du comité exécutif sur

l'entente de principe. Le conseil des ministres du gouvernement du Québec se réunit le 8 août prochain et la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, souhaite connaître les intentions du comité exécutif sur l'entente de principe avant cette date.

Enfin, les membres conviennent de vérifier la disponibilité des délégués syndicaux pour une rencontre extraordinaire du conseil syndical durant la semaine du 13 août prochain afin de formuler une recommandation pour l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui pourrait avoir lieu à la fin du mois d'août. Le conseil syndical pourra déterminer la nécessité de tenir une assemblée générale extraordinaire avant la date de l'assemblée générale statutaire prévue pour le 26 septembre.

Le VPRT ajoute qu'il sera également possible lors de cette assemblée générale extraordinaire d'informer les professeurs sur les clauses normatives du projet de convention collective.

Le président propose une motion de félicitations aux membres du comité de négociation pour le travail accompli durant la dernière année. Le contenu de l'entente de principe est grandement dû à la ténacité et à la persévérance du comité et de son porte-parole qui ont très bien manœuvré malgré l'imposition d'un lock-out inacceptable.

CX-567-26-07-18-03 Contrat avec la firme TACT Intelligence-Conseil de Québec

Compte tenu de l'entente de principe convenu entre les parties, le VPRT propose de mettre fin au contrat convenu avec la firme TACT Intelligence-Conseil le 17 mai dernier.

Le VPRT tient à souligner le travail accompli par la firme pour les communications et surtout pour la représentation politique auprès des parties politiques provinciales et du gouvernement du Québec.

Après discussions, les membres adoptent la résolution suivante :

Considérant le contrat signé le 17 mai 2018 avec la Firme TACT Intelligence-conseil de Québec ;

Considérant l'entente de principe sur le renouvellement de la convention collective signée le 26 juillet 2018 ;

Sur proposition du trésorier, appuyé par le VPRT, il est unanimement résolu :

De mettre fin au contrat avec la Firme TACT Intelligence-conseil de Québec et d'acquitter les sommes dues.

CX-567-26-07-18-04 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 12 h.

Ismaïl Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre